



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Instance EL-002-2025 – Projet d'intégration des énergies renouvelables et de sécurité du réseau (« RIGS »)

AVIS D'UNE DÉCISION ORALE

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick délivra une décision orale dans cette instance par vidéoconférence Zoom ce **jeudi 16 octobre 2025 débutant à 14h30**. Cette décision portera sur la motion d'Énergie NB visant à obtenir une déclaration selon laquelle une entente de péage conclue avec RIGS Energy Atlantic Limited Partnership pour l'achat de capacité et d'électricité provenant d'une centrale de production à turbine à combustion d'une puissance de 400 MW qui sera construit à Centre Village, ne constitue pas un projet en capital au sens de l'article 107 de la *Loi sur l'électricité*.

Le grand public pourra surveiller la présentation de la décision orale sur la chaîne YouTube de la Commission à l'adresse <http://www.youtube.com/@nbeubcespn337>.